

**Annexe II b**  
**Règlement d'examen**

<b>Spécialité « métiers de la mode - vêtement » de brevet d'études professionnelles</b>						
<b>INTITULÉ DES ÉPREUVES</b>	<b>Unité</b>	<b>Coef</b>	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis C.F.A. ou sections d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis C.F.A. ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	<b>Durée de l'épreuve ponctuelle</b>
EP1 - Étude et construction d'un modèle	UP1	4	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel écrit	3 h
EP2 - Préparation et réalisation du produit	UP2	9 (1)	C.C.F	C.C.F	Ponctuel pratique	8h (+1h P.S.E.)
EG1 - Français - Histoire - Géographie - Éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrite	C.C.F	Ponctuel écrit	3 h
EG2 - Mathématiques - Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

\* Contrôle en cours de formation.  
(1) dont 1 pour P.S.E.